

Le congrès des territoriaux a élu, en juin, la nouvelle direction exécutive de votre syndicat CGT: Henri TAMAR (SG) Patricia DENAIN Arnaud MELLAERTS Michelle ORY Aurélien RUAS Nathalie VERNET (depuis 2 ans sans vraie affectation, Nathalie vient d'être recrutée à Blanc Mesnil au service DRH).

Les débats ont permis d'adopter la **Charte des élus CGT**. (Consultable à la bourse du travail) Elle confirme "noir sur blanc" les engagements collectifs et individuels de nos élus, basée sur un revendicatif à appliquer. Nous pensons que cette charte pourra mettre en avant l'engagement militant CGT et faire mesurer aux agents que l'organisation est primordiale.

C'est sur la base de cette Charte qu'ont été entérinées les listes des candidats CGT du CTP, du CHS, et de la CAP.

La CGT, dirigée par ses syndiqués, a toujours été indépendante du politique et de l'employeur, malgré ce qu'en pensent certains et ce que veulent faire croire d'autres. Gauche, droite ou centre nous sommes et seront toujours là !

La CGT continuera à demander des référendums, pour que l'expression des agents soit prise en compte.

Votre syndicat continuera à demander des actions communes aux autres syndicats.

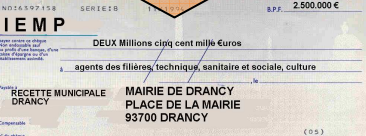
La CGT dénonce les syndicats fantômes et parachutés. Elle respectera les agents. Ce qui la guide est la **défense de vos droits et de vos revendications.**

Ne jouez pas à pile ou face avec votre carrière, votre santé, vos conditions de travail.

Le jeudi 6 novembre 2008, dans l'isolement, c'est à vous de décider.

DERNIERE MINUTE LA CGT EXIGE DU MAIRE L'IEMP CAR C'EST LA LOI depuis 2003 (exemple d'un montant dû pour les agents techniques (4800€uros)...

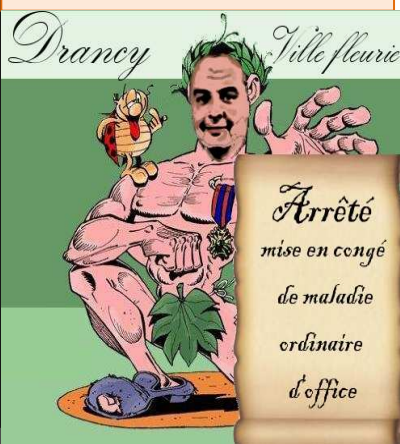
Signez le **chèque pétition pour avoir une chance de l'encaisser**



Le Jeudi 6 Novembre 2008, ne donnez aucune voix à l'employeur ! Votez pour vous, Votez CGT !



Dernière minute...Dernière minute...Dernière minute
 Nous apprenons qu'à l'école Jean Macé, les repas sont déjà servis par du personnel de la société privée « Avenance ». Qui va donc servir aux vœux du maire ? Est-ce que les repas des écoles seront toujours servis par du personnel fonctionnaire ?



EN BREF

Des Victoires :

- La **liberté d'expression syndicale** a été réaffirmée par la justice suite à la défense de la CGT face à l'attaque en diffamation intentée par J.C. Lagarde.
- La « **Mise à disposition d'office pour maladie ordinaire** » **n'est pas statutaire**. La CGT a fait reculer l'administration sur les extravagances anti-statutaires qu'elle voulait imposer à un agent. (cf. brèves)
- La CGT a assisté une demi-douzaine d'agents qui ont gagnés leur **réintégration** suite à des licenciements abusifs.
- De nombreux agents ont vu leurs **sanctions annulées** grâce à la CGT qui les a assistés dans les démarches et les procédures qui leur ont été imposées par la ville de Drancy pour faire valoir leurs droits.
- La CGT a du défendre le **droit syndical** le plus élémentaire, les heures de délégations, qui lui permettent de vous rencontrer et de vous aider. Cette victoire a un goût étrange en ces temps d'affirmation du dialogue social.

A Drancy, faire annuler les décisions et les arrêtés du Maire, c'est possible grâce à la CGT.

Vous aussi n'hésitez pas à contacter la CGT en cas de problèmes. Plusieurs villes du département et de France font déjà confiance à notre expérience. Plusieurs jurisprudences « Drancy » protègent maintenant vos droits grâce aux combats de la CGT des territoriaux de Drancy.

Dixit Lagarde conseil municipal du mois de juin 2008, avec le talent d'orateur qu'on lui connaît... "Enfin, je crois que je vais engager des négociations syndicales avec notre ineffable représentant de la CGT, car la chambre régionale des comptes (CRDC) me demande (et j'espère que c'est à cela que vous allez faire référence dans les semaines et mois à venir) **de faire travailler plus le personnel qui ne travaille pas assez.** Là, ce n'est pas travailler plus pour gagner plus, c'est travailler plus pour la même chose puisque théoriquement le personnel municipal devrait effectuer 1607 heures par an. Les hommes travaillent 1589 et les femmes 1582 heures. Voilà le patron anti - social que je suis !"

Monsieur le Maire oublie les 58 012 heures supplémentaires pour les 1214 agents à temps plein ce qui fait une moyenne de 47,7 heures par agents de plus, c'est se foutre de nous !!! **Le statut est clair et la CRDC y fait référence "Réduction du temps de travail si le travail est difficile !"** (Horaire décalé, public difficile, etc.)

Lors du dernier CTP, la CGT votre syndicat a interpellé, une nouvelle fois, le Maire sur le respect des temps de repos. Donnant l'exemple d'agents qui travaillaient pour les vœux du Maire tardivement et qui ensuite à 6 heures ou 8 heures du matin reprenaient le travail. La CGT mettait en adéquation, les textes et le respect de la santé au travail. (Art.3 du décret 2000-815 garantissant 11 heures de repos par 24h et 35 heures continues par semaine de repos).

Le Maire, dans une rage folle, annonce qu'il n'y aura aucun agent de la ville pour les vœux du Maire. La CGT ne s'étonne pas de la gestion colérique des heures supplémentaires à Drancy. Certains agents récupèrent des heures, d'autres sont payés et d'autres n'ont droit à rien.

Le Maire, dans son injustice flagrante qui ne règle rien, oublie de nous parler de tous ceux qui travaillent pendant ses vœux ; le photographe, les hôtes d'accueil, les techniciens de l'espace, les gardiens, la police municipale...

Et voilà qu'il tient, en se cachant derrière l'avis de la cours des comptes, à revoir l'aménagement du temps de travail à sa sauce.

Attention, vous allez élire ceux qui vont négocier votre temps de travail. Le 6 novembre ne vous trompez pas de bulletin, pensez à vous !